

Sa Grandeur Mgr Fabre assistée de M. le grand-vicaire Maréchal, et ayant comme diacres d'honneur M. le chanoine Leblanc et M. l'abbé Vaillant, a officié pontificalement à la grand'messe ainsi qu'aux vêpres, à la cathédrale.

---

Le 2 au soir, se sont terminées dans toutes les églises du diocèse les prières du saint Rosaire demandées par Sa Sainteté Léon XIII. Ces prières ont attiré tous les soirs, dans nos églises, un grand concours de fidèles. Ils ont voulu répondre avec empressement aux intentions du Souverain Pontife, et mettre sous la protection de Marie, la toute miséricordieuse et la toute puissante, l'Eglise et son chef vénéré. En présence des attaques tous les jours plus nombreuses et plus graves de la franc-maçonnerie, les fidèles du monde entier sentent leur foi grandir, et ils savent que la prière est le souverain remède : aussi sont-ils venus, pendant tout le mois, prier la Mère de Dieu. Nouveaux croisés du Rosaire, ils sont maintenant bien armés pour la lutte, et peuvent à bon droit espérer la victoire ; c'est-à-dire la fin des maux qui pèsent sur l'Eglise.

---

Nous annonçons dernièrement que le R. P. Turgeon, S. J., directeur de l'œuvre de l'Apostolat de la Prière, s'occupait de réunir des zélateurs.

“ Jésus, comme nous l'apprend la *Petite revue du Tiers-Ordre*, a béni le travail du R. P. Turgeon. Plusieurs hommes ont inscrit leurs noms ; tous sont animés du plus grand zèle pour faire aimer et prier partout le divin Cœur. ”

Une première réunion, sous la présidence du R. P. Turgeon, de tous les hommes qui veulent devenir zélateurs de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus aura lieu au parloir du collège Sainte-Marie, demain dimanche, à 7.30 h. du soir.

---

Mardi prochain, 11 du courant, à 9 h., sera chanté dans l'église Notre-Dame le service solennel de l'Union de Prières. Sa Grandeur Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, officiera pontificalement et le sermon sera prêché par M. Laroque, curé de la cathédrale de Saint-Hyacinthe.

Un souvenir sera distribué à tous les assistants pendant la messe.

Ce jour-là, les Associés qui recevront la sainte communion pourront gagner une indulgence plénière aux conditions ordinaires.

Tous les Associés de l'Union de Prières, nous en sommes bien certains, voudront assister à cette importante solennité ; ils viendront tous prier pour leurs chers défunts et à eux se joindront beaucoup de personnes qui, tout en ne participant pas à cette œuvre, en comprennent l'excellence et qui profiteront avec empressement de cette occasion solennelle d'unir leurs prières à celles des Associés. “ C'est, en effet, une sainte et salutaire pensée de prier pour nos morts afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. ”

Ces prières faites en commun auront une grande efficacité et par